

Que faire en cas de vente de calendrier ?

Le 04/11/2017 dans le département de l'Yonne, une vente de calendrier a eu lieu au préjudice d'une personne âgée. La victime laisse entrer le vendeur de calendrier, qui le propose à un tarif de 3 euros. La victime règle avec un billet de 100 euros. Le vendeur de calendrier quitte les lieux avec courtoisie sans rendre la monnaie ni donner le calendrier.

Lorsque la victime se rend compte de l'arnaque quelques instants plus tard, elle ne retrouve pas le vendeur de calendrier dans le secteur.



Ce genre d'arnaque au préjudice des personnes âgées est connu et a déjà eu lieu sur notre secteur.

Les bons réflexes :

- Ne pas laisser entrer la personne dans le domicile.
- vérifier au moyen d'une pièce d'identité, carte professionnelle ou autre (pompiers, éboueurs, ...), **tous les vendeurs de calendriers ne sont pas des escrocs.**
- Si d'accord pour acheter un calendrier, ne pas laisser entrer la personne et refermer la porte à clé le temps d'aller chercher de l'argent pour ne pas laisser la personne seule dans une pièce du domicile et éviter que cette personne découvre où l'argent est disposé dans le domicile.
- En cas de suspicion d'escroquerie, composez le 17, vous serez mis en relation avec un opérateur du centre opérationnel de la gendarmerie à DIJON.
- Relever un maximum de renseignements : identité si une pièce a été présentée, signalement de l'individu : signes distinctifs et tenue vestimentaire, si véhicule utilisé, relever l'immatriculation, marque modèle couleur, signes distinctifs.
- Si la personne est pressante, mettre un terme à la discussion et composer le 17.